



# GUIDE DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE POISY

## A DESTINATION DES PARTICULIERS



## **LOCATION D'UNE SALLE MUNICIPALE** **MAIRIE DE POISY**

Vous êtes un habitant de Poisy et vous souhaitez organiser un évènement privé. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant les salles communales mises en location par la commune de Poisy.

### **Contact**

Pour tout renseignement ou demande de réservation, nous vous remercions de nous contacter **uniquement** par mail [gestionsalles@poisy.fr](mailto:gestionsalles@poisy.fr). Une réponse vous sera apportée sous quinzaine.

**Nous n'acceptons pas les demandes de réservation soumises moins d'un mois avant la date de votre évènement.**

### **Formulaire de réservation des salles**

Afin de finaliser votre réservation, un formulaire est à télécharger sur le site et à compléter et à nous retourner par mail. Pour donner suite à l'enregistrement de votre demande, vous recevrez sous 15 jours un mail de confirmation d'option de réservation, mentionnant les justificatifs à fournir :

- *Une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle, la date et les horaires de la location*
- *Un justificatif de domicile*

### **Règlement d'utilisation des salles**

Une fois ces documents réceptionnés, nous vous enverrons le contrat de location accompagné du règlement intérieur des salles à nous retourner signé avec le contrat. Ce dernier précise les conditions d'utilisation des salles. Nous vous rappelons qu'il est interdit de dormir, fumer et installer de la décoration dans les salles.

Règlement intérieur des salles communales : à consulter ou télécharger sur le site internet [www.poisy.fr](http://www.poisy.fr)

### **Remise en état de la salle**

Le locataire s'engage à nettoyer les locaux et à les remettre en état après usage : rangement du matériel utilisé (tables, chaises), nettoyage de l'office de cuisine si nécessaire et de tous les appareils mis à disposition (frigo, plaques électriques). La disposition doit être identique à celle de l'état des lieux d'entrée.

### **Remise des moyens d'accès**

Les clés ou badges d'accès sont à **retirer en Mairie le matin même ou précédant la location de 8h30 à 12h**. Elles sont à rapporter en main propre le matin ouvré suivant la location. Toute perte de clef vous sera facturée.

Vous ne pouvez accéder aux espaces que dans les plages horaires qui ont été réservées et spécifiées dans le contrat de location.

### **Facturation des salles**

Une fois la location validée et le contrat de location signé, nous vous enverrons par courrier une facture avec un règlement à effectuer directement auprès du Trésor Public. Nous ne prenons plus de règlement en mairie ni de chèques de caution.

*Pour information, le Podium n'est pas ouvert à la location des particuliers. Si vous souhaitez le louer dans le cadre associatif ou d'un évènement d'entreprise, vous pouvez nous adresser un mail à [contact@podium-poisy.fr](mailto:contact@podium-poisy.fr)*



# SALLE DE LA GRENETTE

**Situation** 68 route de l'Ecole d'Agriculture, 74330 Poisy

**Capacité** Surface : 189 m<sup>2</sup>

Nombre de personnes maximum autorisées : 196 personnes sans mobilier, format assis  
80 personnes

## Usage

- ✓ Vins d'honneurs et repas des mariages célébrés à la mairie de Poisy
- ✓ Fêtes familiales, anniversaires, baptêmes etc.

En raison de la localisation centre village de la salle, **nous demandons aux locataires de la libérer à 2h du matin** dans le cadre d'une location weekend et à 22h30 dans le cadre d'une location semaine.

## Équipement mis à disposition

Tables (pour environ 80 personnes assises)

Chaises (200)

WC (2)

Cuisine : chambre froide double type échelle, four remise en température et maintien  
/!\ pas de vaisselle et pas de cuisson autorisée sur place

Portants

Le matériel **ne doit pas sortir de la salle.**

**Les barbecues ne sont pas autorisés** sur les espaces extérieurs entourant la salle qui sont de l'ordre du domaine public.

La décoration est interdite dans les salles pour des raisons de sécurité (risque incendie).

## Stationnement & accès

Parking sous terrain de la mairie + extérieur côté Eglise (attention route fermée les vendredis après-midi pour le marché)

## Utilisateurs admis

- ✓ Habitants de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile

## Remise des clés ou du badge d'accès

Les clés d'accès sont à **retirer en Mairie le matin même ou précédant la location, de 8h30 à 12h du lundi au vendredi.** Pour une location weekend, elles sont à retirer le vendredi matin de 8h30 à 12h. Elles sont à rapporter en main propre le matin ouvré suivant la location. Toute perte de clef vous sera facturée.



# LE FORUM

**Situation** 151 Route Charles Perrault, 74330 Poisy

## Capacité

Nombre de personnes maximum autorisées : 170 personnes format debout

## Usage

✓ Fêtes familiales, anniversaires, baptêmes etc.

En raison de la localisation centre village de la salle, nous **demandons aux locataires de la libérer à minuit** dans le cadre d'une location weekend et à 22h30 dans le cadre d'une location en semaine.

## Équipement mis à disposition

Tables (30)  
Chaises (240)  
WC (4)  
Kitchenette (frigo, four, éviers)  
Portants  
1 tableau blanc mobile  
1 écran mobile  
Paper board

La décoration est interdite dans les salles pour des raisons de sécurité (risque incendie).

## Stationnement &

Parking rue Charles Perrault / espace accessible aux personnes à mobilités réduites

## Utilisateurs a

✓ Habitants de la commune sur présentation d'un justificatif de domicile

## Remise des clés ou du badge d'accès

Les clés et le badge sont à retirer en Mairie **le matin même ou précédant la location, de 8h à 12h**. Elles sont à rapporter en main propre le matin ouvré suivant la location. Toute perte de clef vous sera facturée.

**Fermeture temporaire à partir du 4 juillet 2025 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Chef-Lieu**



**Fermeture temporaire à partir du 4 juillet 2025 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Chef-Lieu**

